

# folklore

REVUE TRIMESTRIELLE  
ÉTÉ 1951

63

**Folklore (14<sup>me</sup> année - n° 2)**

**Eté 1951**

---

**SOMMAIRE**

---

René LAVAUD et René NELLI

*Débat de la sorcière et de son confesseur*  
*(texte provençal du XIII<sup>e</sup> siècle)*

**DOCUMENTS ET MATÉRIAUX**

*A propos du Graal — Le thème de la nouvelle Eve*

Maurice NOGUE

*Bibliographie du Folklore Audois*  
*II<sup>me</sup> Partie : Analyse Bibliographique (suite)*

## REVUE FOLKLORE

Directeur :

**J. CROS-MAYREVIEILLE**

Directeur du Musée Audois  
des Arts et Traditions populaires

Domaine de Mayrevieille  
par Carcassonne

Secrétaire :

**René NELLI**

Conservateur du Musée des Beaux-Arts  
de Carcassonne.

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie régionale  
de Toulouse.

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne  
Abonnement : 100 fr. par an - Prix du numéro : 30 fr.

Adresser le montant au

Groupe Audois d'Études Folkloriques", Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

# “Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre  
de Documentation et le Musée Audois  
des Arts et Traditions populaires

Fondateur le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE

---

**Tome IX**

14<sup>me</sup> Année — N° 2

ÉTÉ 1951

---

## DÉBAT DE LA SORCIÈRE ET DE SON CONFESSEUR

---

Texte Provençal du XIII<sup>e</sup> siècle

---

Ce curieux poème figure dans le manuscrit Ashburnam 105 de la Bibliothèque Laurentienne, et a été publié — sans traduction ni notes explicatives — par Paul Meyer dans « Romania » (Notice de quelques manuscrits de la collection Libri, à Florence. « Romania ». T. XIV, page 521).

Parmi les textes, assez peu nombreux, concernant la sorcellerie médiévale en pays d'Oc, celui-ci est un des plus intéressants : il permettra aux Folkloristes de comparer utilement à la Magie ancienne celle qui se survit encore aujourd'hui dans nos campagnes.

Nous donnons ici la transcription de Paul Meyer. M. René Lavaud a bien voulu la revoir et nous suggérer de judicieuses corrections qui la rendent beaucoup plus intelligible, bien qu'il reste — nous écrit-il — quelques passages douteux. Il a également revu notre traduction qui, dans les endroits difficiles, est beaucoup plus son œuvre que la nôtre, et ajouté la plupart des notes explicatives qui l'accompagnent. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos plus vifs remerciements.

R. N.

---

### Débat de la Sorcière et de son Confesseur

---

- Senher, que prodon mi semblas,  
Un pauc, si vos plas, m'escoutas :  
Una femna soy pecayris,  
4) Et ay hueymay mos jors complis,  
Vuelh (1) mi huey mays penedensar.  
Anc mays non m'i volc (2) acordar,  
Mas aras conoyce e say  
8) Que tot lo mon mor e s'en vay.  
Non i reman paure ni ric,  
Vielh ni jove, lars ni mendic,  
Grans ni petit, frevol ni fort,

---

N.-B. — Octosyllabes; la répartition en quatrains est de R. Lavaud.

(1) Correction Meyer. Le manuscrit porte : Huelh.

(2) Corr. R. L. Ms : mi voc.

- 12) Que tug non anon a la mort.  
E pois (3) tot lo mon veg morir,  
Say ben que (4) ieu non puec remanir.  
Et ay de m'arma gran pavor,
- 16) Quar say que ves nostre Senhor  
Soy mot forfagha e falhida.  
Trop ay tengut malvaysa vida.  
Comtaray vos tot per vertat (5)
- 20) Que ay fag ni en qual estat (6).  
Avans que ieu fos gayre grans (7)  
Ni haguessa passatz. X. ans,  
Uns que avia nom Bernart
- 24) Mi lavoret lo mieu yssart,  
Quar dis que sentura m daria (8)  
E guarlanda mi comprarie.  
E fes de mi tot cant ci vole (9),
- 28) Que ma virgenetat mi tolc.  
E comensiey ho [en] tal hora  
Que anc (10) no m (11) fonec (12) tar ni abora  
Que d'ome fos assazonada.
- 32) A mal jorn fuy entamenada !  
Ges non es e me remazut,  
Car ieu ho agra ben volgut.  
Voles qu'ieu vos (13) en diga ver ?
- 36) Anc dimergue ni sapte ser  
Non gardiey ni jorn de tot l'an,  
Ni san Peyre ni san Johan,  
Ni carrerma ni en carnal.
- 40) Pascas ni Totz Sanz (14) ni Nadal.  
Non soanava fol ni fragh,  
Ni avol [ni] glot ni contragh.  
Cozin ni paren molherat (15)  
.....
- 44) Non s'en anavon a fadia,

(3) Corr. Meyer. Ms : per.

(4) Elider : qu'ieu (R. L.).

(5) Corr. Meyer. Ms : comtaray vos ho tot per veritat.

(6) Corr. R. L. Ms : manieyra.

(7) Corr. R. L. Ms : granda. grans valait pour les deux genres.

(8) Corr. Meyer. Ms : Quar dis que sentura mi daria. R. L. : accent sur i de daria.

(9) Coor. Meyer. Ms : c'anc. — Ci = si (R.L.).

(10) Corr. Meyer. Ms : ansc.

(11) Corr. Meyer. Ms : non.

(12) Note Meyer : fonec et non fonec assuré par la forme de l'n.

(13) Corr. R. L. Ms : que ieu vos avec une syllabe de trop.

(14) Corr. Meyer. Ms : tot l'an.

(15) Corr. R. L. Ms : Cozins ni parens ni molherast. Note Meyer : les rimes indiquent une lacune entre ces deux vers 43-44. R. Lavaud : Je fais de cozin et paren des sujets pluriels (normalement sans s) de la période 43-50; ensuite lacune de deux vers : le premier vers rimait en **at** avec molherat (qui ne peut rimer avec **agh** = **ach** de 41-42), le deuxième vers rimerait en **ia** avec **fadia**.

Essai de restitution : 43 bis : Joven o de major etat

43 ter : Qu'a mi venfen per folfa...

- Layc ni clergue, fer (16) ni gen,  
Mays que m'aporteson argen;  
E quant avie (17) tot gastat,  
48) Tot so que avien (18) amassat,  
E non avien mas las dens,  
Ieu los tenie per parens.  
Una ves me covenc a fayre  
52) Un tortel am na Biatris ma comayre (19).  
Diray vos de que lo fazie :  
De . VIII. anonaś i metia,  
E del saym que pacer cóa,  
.....  
56) De colomp lo destre colho (20)  
E del fege del irisso(n),  
Del gal marcenc lo cartilho (21),  
De la palla am c' om enforna,  
60) E de una erba que a nom satorna,  
E de la rozada del magh,  
E del cor d'un escaravag.  
I mesclava e i metie,  
64) Tot dejunamens lo pestrie,  
Conjuran (22) si con m'ensenhet  
Na Bril que l conselh mi donet (22 bis).  
E qui manjava del tortel,  
68) El era ferit del cayrel  
D'amors plus fort e [plus] ferrat  
Que si fos de lansa nafrat.  
Ses me non podie durar,  
72) Dormir ni beure ni manja(r),  
Ni mays de me non partiria  
Tant quant argent ieu li centie.  
E quant li-avie ben cecos (23),  
76) Ieu li-avie malvays respos (24).  
Una ves trobiey justa . j. prat  
La costa d'un eyglaziat : (25)  
Envolopiey la en bel drap (26).

(16) Corr. R. L. Ms : ni fer.

(17) Corr. R. L. Ms : ho avie.

(18) Elider : qu' avien (R. L.).

(19) Note Meyer : La vraie leçon pourrait être : Am na Biatris ma comayre || un tortel.. Il manquerait donc la fin du vers commençant par ces deux derniers mots et un second vers rimaient avec celui-là. — V. toutefois la note explicative de R. L. (Traduction).

(20) Note Meyer : De même ici il doit manquer deux vers; il se peut aussi que la fin du vers 55 soit corrompue. — R. L. : il manque un vers rimaient en *oa* et un vers rimaient en *o*.

(21) Corr. Meyer : Supprimé E au début du vers 56 — de même au début du vers 58.

(22) Corr. Meyer : le ms porte : conjuravan.

(22 bis) R. L. : vers trop long, lire... que lo | conselh | mi det (8 syll.).

(23) Corr. R. L. : le ms porte : E quant li o' vie ben cecos.

(24) Corr. Meyer : suppression de l'E qui, dans le manuscrit, commence le vers. R. L. : garder E et lier, en 1 syllabe, li-a.

(25) Note Meyer : je crois qu'eyglaziat est une personne morte par suicide ou de mort violente; en tout cas, sans confession; cf. l'ex. de Jaufre cité par Raynouard, Lex. Rom., et le Dict. de Mistral, sous esglaria.

(26) Corr. R. L. : le ms a : bels draps.

- 80) Ma comayre, que trop en sap,  
.....  
Diray vos, mot i fon ben mesa  
Una benda que li doniey :
- 84) Plus de C. S. en gaza(n)hiey.  
Ilh m'ensenhet que la calves  
En mon (27) senc e la conjures  
Domentre que la calfarie :
- 88) Non es aysel que ie(u) vorie  
Que non vengues, fos luenh o pres,  
E que, mal grat (28) cieü, non manges.  
E say ben qu'el mi dis vertat,
- 92) Car soven o ay asajat :  
Qu'us capellans de mon paes (29)  
Que m'azautes e mi plagues  
Un pauc tastes de ma foguasa,
- 96) Aquel non ac bória mas grassa (30)  
Que li remas (31), que non vendes  
E tot l'argen non despendes (32).  
Tot ho gastiey, tot ho vendiey.
- 100) Tot (33) cant avia li mangiey.  
Mays la costa ay tan calfada,  
Tan que demia l'ay usclada.  
Pos (34) commensiey as envelhir,
- 104) E mi comencet a ffallhir  
Lo mestier que avie segut : (35)  
Mi layceron estar trastug (36),  
E laysiey vespras mal grat mieu,
- 108) E non ges (37) per l'amór de Dieu;  
Mas dos (38) que mi ruet la pel,

(27) Corr. R. L. : le ms porte : En son senc.

(28) Corr. Meyer : ms : mac grat. — Cieü = Sieu; littéralement : « mal son gré ».

(29) Note de Meyer : comme ce vers, qui ne rime pas, est le dernier d'un feuillet, on pourrait supposer qu'ici un feuillet manque : l'examen du cahier force à rejeter cette supposition. On rétablirait la rime en changeant **sanc** en **paes**. (le manuscrit porte : Que as capellans de mon sanc).

Note de René Lavaud : « J'adopte la correction de Paul Meyer : paes. On peut parfaitement construire en faisant de o (vers 92) l'antécédent de l'hypothèse qui suit : Ai asajat o : que capellans... etc. ou plutôt, avec une légère correction : qu'us c.

(30) et (31) Le ms porte : Non ac bocca mas grassa  
Non li remas que non vendes.

Corr. R. L. : Aquel non ac **boria** mas grassa

**Que** li remas, que non vendes... (celui-là n'eut pas de plus riche **métairie**, etc.)

(32) P. Meyer supprime **que** (E que tot l'argen non despendes.)

(33) Ms : E tot, avec une syllabe de trop. (corr. R. L.).

(34) Meyer supprime E (E pos...)

(35) Corr. P. Meyer : Lo. ms : Los; segut : ms : siguit. — Elider : qu'avie (R. L.).

(36) Ms : Mi layceron estar de trastug. Meyer supprime : de.

(37) Corr. Meyer. Le manuscrit porte : E volgues. — R. L. : autre correction possible : E volgues fos per amor Dieu : « et je voudrais que ce fût... ». De : per amor Dieu les chrestomathies d'Appel et Crescini donnent des exemples. **Fos** étant tombé, le copiste aura allongé la locution.

(38) Meyer corrige en : **pos**. R. L. : correction inutile : Lévy (Suppl.) donne deus, dous et **dos** que.

- No m tenc pron costa ni cayrel.  
E pueys ieu vuole (39) eser sortieyra  
112) Per so que m gardes de neseyra.  
No'n sabie plus que una fuelha (40),  
Lo diable m'o mes en l'aurelha (41),  
Que es payre de las faitilhas (42).  
116) E conjurava malatias (43);  
Ieu fazie cominalmens  
Entendre a totas las gens  
Que ieu anava en outra part,  
120) E cambiava mon esgart.  
Tug m'appellavon la devina  
Car fazia de latz corina (44).  
Als (45) uns fazia per son clam,  
124) E non moria ges de fam;  
Als autres per cap esbatut (46)  
E fazia far (47) ganre per tut.  
Li autre eran enferrat,  
128) E mot d'autres enhamorat.  
« Si vos plas, ieu vos en gar(r)ay,  
Mas estrenas d'argent volray. »  
L'uns (48) mi dizie : « Dieus vos sal ! »  
132) L'autre mi donava de sal,  
E l'autre carn, l'autre saym (49)  
L'autre canebe, l'autre lin (50)  
E l'autre huos, l'autre farina (51)  
136) Non era ieu ges trop mesquina.  
Ben ay d'aytal razon estat (52)  
Que manjava bon (53) empastat;  
En tengra IIII de maynada. (54)

(39) Corr. R. L. Ms : vuoc, sans exemple ailleurs. cf : v. 6.

(40) Corr. R. L. Ms : E non... feda. — Note de Meyer : lacune après ce vers ? — R. L. : lacune inutile; corriger : fuelha et. 114, aurelha (ms : las aurelhas).

(41) Au vers 113, trop long, supprimer E (E non); élider **que**.

(42) Ms : Que es payre de las **familhas**. R. L. : lire : faitilhas = fachillas : charmes, sortilèges.

(43) Note de P. Meyer : lacune après ou avant ce vers. R. L. : lacune inutile; on peut admettre la rime faible **lhas** : **ias**; au vers 116, supprimer **las** (ms : las m.).

(44) Le ms porte : **delascorina**. R. L. : de latz corina. Latz (lacs, lacet); corina (cœur) : cœur de lacets; c'est-à-dire : ou un cœur de cire, d'étoffe, ou en image, emprisonné dans des lacs, ou un cœur tressé : rites d'envoûtement; cf. Virgile, Eglogue VIII.

(45) Corr. R. L. Ms : All.

(46) R. Lavaud : lire « cap esbatut (ms : capesbatut) — de esbatre, s'ébattre, se réjouir. « je les faisais pour « tête divertie » : pour les réjouir, les amuser ».

(47) far : Lévy, P. Dict. : donner, payer.

(48) Corr. L. R. ms : la uns, une syllabe de trop.

(49) Corr. R. L. Ms : carn e saym.

(50) Ms : L'autre canebe e lin. Note de P. Meyer : Ces trois vers sont trop courts; on pourrait remplacer le second e par l'autre. — R. L. : ce que j'ai fait les trois fois ci-dessus; au v. 135 : huos = 1 syllabe, autre non éliée.

(51) ms : huos e farina.

(52) Corr. P. Meyer. ms : estatat.

(53) Corr. R. L. ms : bons.

(54) ms : de ma maynada. P. Meyer supprime **ma** (puisque **quatre** fait 2 syllabes).

- 140) Qu'en foran (55) totas sadoladas.  
D'ayso e de tot cant ay fag (56),  
Que vos ay comtat e retragh,  
Mi castieray (57) per tostemps mays,  
144) Quar ben es hora que m'ent lays;  
E quier vos que [vos] mi dones  
Tal penedensa cant sabres,  
Que per tot ayso mi covenha,  
148) Car ben ay en cor que la tenha.  
— Na femna, Dieus es tant piatos  
E tan mizerricordios  
Qu'el fay a totz veray perdon  
152) Per verraya confecion,  
E quant qu' (58) hom aia de mal fag  
Jamays non li sera retragh.  
Pero (59) gran mal conven a traire  
156) E sabia (60) penedensa fayre,  
Qui vol gran peccat esfasar.  
Per qu' ieu vos coman dejunar  
Tot(z) lo(s) vendres que vos poyres,  
160) E las caremas totas III.  
— Senher, no m mandes dejunar,  
Que de matin mi vuelh dinar.  
Hom dis que dinar de matin  
164) Fay home semblar enfantin (61).  
Dejunen los prezicadors (62)  
Morgues e (los) frayres meno(r)s (63).  
..... (64)

(55) Ms : foron; tengra... foran : condit. présents avec sens de condit. passés (R. L.).

(56) Ms : D'ayso e de las causas que ay fag. Corr. P. Meyer.

(57) Ms : gastieray. Corr. de P. Meyer.

(58) Ms : que : élider ce « que » (R. L.).

(59) Corr. R. L. Ms : Enperro.

(60) Corr. R. L. Ms : sabias.

(61) Ce proverbe ne figure pas dans : Eugen Cnyrim. Sprichwörter, sprichwörtliche Redensarten und Sentenzen bei der Provenzalischen Lyrikern. — Marburg. 1888.

(62) Ms : Dejunun los frayres prezicadors. P. Meyer supprime : frayres. Corr. R. L. : Dejunen.

(63) P. Meyer rétablit **los** (manque 1 syllabe à 166) et **r** de menors — La règle ancienne du cas sujet singulier avec **s** est observée sporadiquement aux v. 21 (corr.), 23, 93. Celle du cas sujet pluriel sans **s** suggère ici les corrections suivantes : 165 : li prezicador — 166 : Li morgue et frayre menor (8 syll. : morgue non élidé). Autres corrections possibles : cas sujet singulier : pels-cairels (109-110); cas suj pluriel : Non remanon paure... — larc... gran... (9-11).

— Graphie. Relèvent sans doute non de l'auteur, mais du copiste les traits ci-après : **ie** pour **ia** à l'imparfait (presque constant — lettres redoublées, en particulier **r** (39, 150, 152) — **gh** = **ch** (17, 41, etc...).

(64) Suivaient probablement d'autres pénitences proposées et chaque fois repoussées. La conclusion ne devait pas manquer de piquant.

## TRADUCTION

Seigneur, qui me semblez prud'homme — écoutez-moi un peu, s'il vous plaît : — je suis une femme pécheresse — et j'ai désormais mes jours accomplis. — Je veux désormais faire pénitence. — Jamais je ne voulus m'y résoudre, — mais maintenant je connais et je sais — que tout le monde meurt et s'en va. — Il n'y reste ni pauvre ni riche, — ni vieux ni jeune, prodigue ou mendiant, — grand ou petit, chétif ou fort — qui tous ne s'en aillent à la mort. — Et puisque je vois tout le monde mourir, — je sais bien que je ne peux pas demeurer. — Et j'ai grand-peur pour mon âme, — car je sais qu'envers Notre-Seigneur — je suis bien coupable et faillie : — J'ai tenu trop mauvaise vie. — Je vous conterai tout, en vérité, — ce que j'ai fait et de quelle manière : — Avant que je ne fusse guère grande — ni que j'eusse passé dix ans, — Un qui avait nom Bernard — me laboura mon petit essart, — car il me dit qu'il me donnerait une ceinture — et qu'il m'achèterait une couronne (1) — et il fit de moi tout ce qu'il voulut — si bien qu'il m'enleva ma virginité. — Et je commençai ceci, à telle heure (à heure si précoce) : — que jamais pour moi il n'y eut tard ou matin — que je fusse d'homme rassasiée (2). — A mauvais jour je fus déflorée ! — Il ne m'en est rien resté (3). — Car (au début) je l'aurais bien voulu (4). — Voulez-vous que je vous en dise le vrai ? — jamais mercredi ni samedi soir — je n'observai, ni aucun jour de l'année, — ni Saint-Pierre ni Saint-Jean, — ni Carême ni jour de Charnage (5), — ni Pâques, ni Toussaint, ni Noël. — Je ne refusais ni fol ni infirme, — ni vil ni coquin ni contrefait. — Cousins ni parents mariés — (jeunes ou de plus grand âge — qui venaient à moi pour débauche) (6), — ne s'en allaient avec un refus, — laïcs ou clercs (7), sauvages ou courtois, — pourvu qu'ils m'apportassent de l'argent; — et quand j'avais tout dépensé, — tout ce qu'ils avaient amassé, — et qu'ils n'avaient plus que les dents, — alors je les tenais pour « parents » (8).

Une fois je convins de faire — un gâteau avec [Na Béatrice] (9), ma commère. — Je vous dirai de quoi je le composais : — De huit sortes de blé j'y mettais, — et de la graisse que

(1) Couronne ornée de perles ou de boutons (Lévy. Suppl.)

(2) Mot à mot : convenablement pourvue. Asazonat : convenable (Lévy. Petit Dict.).

(3) Rien : c'est-à-dire : aucun argent, aucun bien.

(4) C'est l'appât du gain qui l'a séduite d'abord.

(5) En Carnal : en temps de Charnage. « Fleischzeit » dit Lévy. Suppl. I, 215. Il cite ce passage (36-40), toutefois il se demande « que signifie cet en devant Carnal ? » Je comprends : « ni (jour) en temps de charnage ».

(6) Folia : débauche. (Rayn. III, 250).

(7) Les clercs étaient assez souvent mariés aux 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles.

(8) C'est-à-dire : « Je n'y touchais plus, je les « respectais » comme tels.

(9) Je ne crois pas ici à une lacune. Au vers 52, trop long, lire simplement : Am Na ma comayre « avec Dame ma commère », cf. : V. 149, ou : Am Bril ma comayre; cf. V. 66. — Est-il nécessaire de mettre en jeu deux voisins au lieu d'une, Na Bril, qui donne la recette et assiste à la confection, V. 52 et 66 ?

passereau couve (10), — d'un pigeon le rognon droit — et du foie du hérisson, — du coq de mars le petit quart (11), — (de la pâte) de la pelle avec laquelle on enfourne, — et d'une herbe qui a nom Satorna (12), — et de la rosée de Mai, — et du cœur d'un escarbot. — Je mêlais le tout et l'y mettais, — tout à fait à jeun je le pétrissais, — en « conjurant » comme me l'enseigna — Na Bril qui me donna le conseil. — Et celui qui mangeait de ce gâteau, — il était blessé du carreau — d'Amour, plus fort et mieux ferré — que s'il fût blessé d'une lance. — Sans moi il ne pouvait demeurer, — dormir, boire ni manger, — et il n'eût pu se séparer de moi — tant que je sentais qu'il avait de l'argent. — Et quand je lui avais bien secoué (13) sa bourse — (alors seulement) je lui faisais mauvaises réponses. —

Une fois je trouvai au bord d'un pré — la côte d'un assassiné : — je l'enveloppai dans belle étoffe. — Ma commère, qui en sait beaucoup — ... — Je vous dirai : Bien y fut dépensée (14) une coiffe que je lui donnai : — Plus de cent sous en retirai. — Elle m'enseigna à la réchauffer — dans mon sein et à faire conjuration — pendant que je la réchaufferais : — Il n'en est pas Un que je voudrais — qui ne dût venir, fût-il loin ou près — et malgré lui ne mangeât (du gâteau). — Et je sais bien qu'elle me dit vérité, — car souvent j'ai fait épreuve de ceci : — Qu'un prêtre de mon pays — qui me courtoisât et me plût — tâtât un peu de ma fougace, — celui-là n'eut pas de plus riche métairie — qui lui resta, qu'il ne dût vendre — et qu'il ne dépensât tout l'argent. — Je lui dépensai tout, lui vendis tout, — tout ce qu'il avait, je le lui mangeai. — Mais j'ai tant, tant réchauffé la côte — que je l'ai à demi consumée. — Puis je commençai à vieillir — et le métier que j'avais suivi — commença à me manquer (à me trahir). — Tous absolument m'abandonnaient — et à contre-cœur je laissai les soirées d'amour. — Ce ne fut point pour l'amour de Dieu, — mais après que ma peau se fut ridée — ni côte ni carreau d'amour ne me firent profit. — Et alors je voulus être sorcière — pour qu'ainsi je me gardasse de disette. — Je n'en savais pas plus épais qu'une feuille (15) : — Le Diable me souffla ce savoir dans l'oreille, — lui qui est le père des sortilèges. — Alors je conjurais les maladies; — je faisais croire

---

(10) Mise à couvrir sous un passereau ? ou plutôt « que le passereau a sous lui ». C'est-à-dire, simplement, de la graisse de passereau; cōa = cōva; pacer = passer.

(11) Lévy (Suppl. I, 222) cite le passage, sans traduire *cartilho(n)*. Probablement « petit quart », diminutif de *carto(n)* (quart). C'est le seul ex. du mot, mais la formation avec *-ilho(u)* diminutif est régulière et persiste aujourd'hui, par ex. en périgourdin-limousin : adj. brave-bravilhou, pichou-pichilhou (tout petit); subst. faure-faurilhou, tendil-tendilhou (petite trappe à oiseaux), etc.

(12) *Elider* : E d'un' erba qu'a n... — J'ignore ce qu'est la « satorna ». Peut-être la sarriette (*saturcia*), genre de labiées (R. N.). Peut-être « herbe Saturne », ou « de Saturne », née sous l'influence de cette planète ? Seul ex. de cette forme, Lévy (Suppl. VII, 479, non traduit) (R. L.).

(13) bien secoué (vidé sa bourse). *Socos* vient de *socodre*, *seconer*; la graphie *secos* est dans *Marcabru*.

(14) elle veut dire : ce don fut un bon placement.

(15) ou bien : mon savoir en sorcellerie aurait juste tenu dans une feuille (d'herbe). *Feda* du ms. ne satisfait ni la rime, ni le sens : cette femme n'est assurément pas sottie comme une brebis.

communément — à tout le monde — que je m'en allais ailleurs (16) — et je changeais mon regard (17). — Tout le monde m'appelait la devineresse, — car je faisais « cœur de tresses » (18). — Aux uns je faisais des charmes pour (les aider à repousser) une accusation en justice, — Et ainsi je ne mourais pas du tout de faim (c'est-à-dire : je mangeais fort bien); — aux autres, je les faisais pour les divertir. — Et je faisais payer beaucoup par tous. — Les autres étaient enfermés (19) — et beaucoup d'autres follement enamorés. — « S'il vous plaît, je vous en guérirai; — mais je voudrai dons en argent ». — L'un me disait : Dieu vous sauve ! — l'autre me donnait du sel (20), — l'autre de la viande, l'autre de la graisse, — l'autre du chanvre, l'autre du lin, — l'autre des œufs, l'autre de la farine. — Je n'étais pas du tout trop malheureuse : — Vraiment j'ai été dans une telle situation — que je mangeais de bonne pâture. — Eussé-je tenu avec moi (eu avec moi) quatre personnes de maison (ou compagnie) — qu'elles en auraient été toutes rassasiées.

De tout cela et de tout ce que j'ai fait, — que je vous ai conté et rapporté, — je veux me châtier tout le temps, désormais, — car c'est bien l'heure que j'y renonce; — Et je vous prie de me donner — telle pénitence que vous saurez — et qui pour tout cela me convienne, — car j'ai bien à cœur de l'observer.

— Dame Femme (21), Dieu est si bon — et si miséricordieux — qu'il accorde à tous vrai pardon — pour véritable confession; — Et quelque mal qu'un homme ait fait — jamais il ne lui sera reproché. — Cependant il lui convient de supporter grand mal — et qu'il sache faire pénitence — celui qui veut grand péché effacer. — C'est pourquoi je vous commande de jeûner — tous les vendredis que vous pourrez, — et pendant tous les trois Carêmes.

— Seigneur, ne m'ordonnez pas de jeûner ! — Car de bon matin je veux dîner : — on dit que dîner matin rajeunit (22). — Que jeûnent les prêcheurs, — les moines et les frères mineurs !

René LAVAUD et René NELLI.

---

(16) en se « dédoublant ». Elle fait croire qu'elle a rendez-vous avec les puissances occultes.

(17) C'est le magnétisme du regard qu'elle affecte.

(18) Emprisonnait-elle un cœur de cire — ou un cœur d'animal — dans des lacs, ou tressait-elle des cœurs de jonc ? De toutes façons il s'agissait d'une opération de magie imitative.

(19) enfermés, c'est-à-dire : rendus impuissants en amour. (cf : les aiguillettes nouées).

(20) On donnait parfois du sel aux sorcières pour les faire fuir. Ici, d'après le contexte, ce n'est pas le cas.

(21) Na, terme de politesse, est ici — et peut-être aussi V. 52 ci-dessus — employé devant un nom commun, alors qu'il figure toujours devant un nom propre dans les ex. des Dictionnaires.

(21 bis) Avant Noël, avant Pâques, avant Pentecôte.

(22) Mot à mot : fait ressembler l'homme (âgé) à un jeune garçon. **Enfantin** est ici subst., (seul ex.), cf. **enfantina** : jeune fille (Lévy, P. Dictionnaire).

## DOCUMENTS ET MATÉRIAUX

### I. - A PROPOS DU GRAAL

#### 1) *Légendes populaires.*

a) « ... Dans ces deux dernières provinces (Languedoc et Provence) c'est par l'histoire miraculeuse des Saintes-Maries-de-la-Mer que la légende du Saint-Graal revêt un côté provençal. Selon la tradition arlésienne, les premiers apôtres de la Gaule suivirent le Rhône jusqu'à Arles, et Joseph d'Arimathie prolongea son voyage jusqu'en Angleterre. L'empereur Valentin III, reconnaissant de trois grandes victoires remportées sur les barbares par l'intercession de St Martin, envoya à l'église de Brives de riches présents. Parmi ceux-ci, dit une vieille tradition limousine qui m'est signalée par mon confrère et ami M. l'abbé Roux, était le vase d'or, orné de pierreries que Joseph d'Arimathie avait prêté à Jésus-Christ, le soir de la Cène, et qui servit à l'institution de l'Eucharistie. »

(X... Le Parage à Maguelonne. Revue des Langues romanes. 2<sup>e</sup> série. Tome 6. 1878).

b) Catalogne Espagnole. — ... Nos ancêtres associaient le mois de Janvier à l'idée du Principe du Monde et de toutes les choses qui existent. Une vieille croyance, qui se maintient encore, suppose que la Création a commencé le premier jour de l'année de notre calendrier actuel, et que la fin du monde se produira le dernier jour de décembre. Donnant dans cette opinion, le Calendrier d'En Granollachs représente le mois de Janvier sous la figure du vieux Noé tenant une clé d'une main et une coupe de l'autre. La clé signifie qu'il ferme l'an écoulé et ouvre la porte de celui qui commence, c'est-à-dire qu'il fait la transition entre le passé et l'avenir, rappelant ainsi que le Principe universel commence en janvier, alors que son action expire en décembre. La coupe offre un symbolisme assez analogue. La tradition rapporte que tout le patrimoine matériel de notre père Adam fut une *coupe de bois* que lui-même avait façonnée. Cette coupe fut l'unique héritage qu'il put léguer à ses descendants, lesquels la conservèrent précieusement. Henoc fut un des nombreux possesseurs de la coupe : c'est de lui que la tint le patriarche Noé, qui avec beaucoup de zèle l'emporta dans l'arche pour qu'elle ne se perdît point, puisqu'elle représentait le premier ouvrage sorti de la main de l'homme. C'est dans cette coupe que Jésus a bu le vin de la consécration le soir de la Cène : Elle est donc le Saint-Graal qui a institué le sacrifice de la messe, si connu dans la Tradition et dans le Légendaire universel. On croit que le Saint-Graal subsistera tant que le monde durera, et que sa disparition marquera le temps de la ruine de l'univers.

(traduit du Catalan : Costumari Catalan, par Joan Amades. Volume I (Hiver). Salvat, éditeur, Barcelone, 1950. page 281).

On notera les deux thèmes que j'ai déjà signalés (Lumière du Graal. Cahiers du Sud. 1950) :

a) le Graal est un objet vraiment traditionnel, *préservé* depuis le début du monde, ou du moins, de l'Humanité.

b) dans la tradition populaire Catalane, le Graal est de *bois*. (Sans rapport avec les vieilles initiations « végétales »).

2) *Le Graal et l'accession du héros à la Féminité Magique, ou à un degré féminin d'initiation.* (?)

Je n'ai point relevé dans mon article paru dans « Lumière du Graal » ce point vraiment curieux :

« L'Histoire nous dit que Perceval regarde à maintes reprises la Dame qui portait le Graal et eut la pensée tout occupée d'elle. Il avait d'ailleurs sur ses propres épaules le manteau de la Reine ». (Wolfram d'Eschenbach. Parzival. Traduction Tonnelat. T. 1, page 206).

On tremble à lire ces lignes que Parzival ne tombe amoureux de sa tante (la sœur de sa mère), reine du Graal, qui d'ailleurs épousera à la fin du roman, Feirefiz, demi-frère de Parzival. Il y a là un inceste manqué, ou refoulé. Le fait que Parzival entre désormais en sympathie avec la féminité est nettement symbolisé par le manteau féminin dont il est revêtu. Comme dans les contes populaires, le poète n'insiste pas sur les circonstances, banales en apparence et fortuites, qui amènent Parzival à se parer d'un manteau de femme : « Le sage chambellan dit alors, : C'est le manteau de la Reine, de ma maîtresse, Repanse-de-Joie; elle l'a ôté de ses épaules pour vous le prêter; car on n'a pas encore eu le temps de tailler des vêtements pour vous ». (Parzival, Tome I. page 200).

3) *Le thème des deux frères qui luttent l'un contre l'autre.* (Wolfram d'Eschenbach : Parzival).

Ce thème se retrouve en Alchimie, sans qu'on puisse savoir si cette constante de l'imagination humaine a d'abord influencé les Alchimistes, ou si c'est d'eux qu'elle est passée dans l'imagination collective.

Les frères, ce sont les deux — ou les trois — natures réconciliées : le corps, l'âme et l'esprit de la pierre blanche. Dans le Diadème des Sages. Paris, 1781 : recette de l'Ambroisie, page 225, on lit : « Tu voles dans les bras de ton rival ! Que dis-je ! il est désormais ton frère. Vous voilà inséparables ! » Et dans Parzival (T. 2, p. 274) : « Mon père et toi et moi-même nous n'étions qu'un même être en trois personnes. C'est contre toi-même que tu combattais ici tout à l'heure ».

Je pense que ce thème — très général et très répandu dans l'inconscient collectif — exprime plutôt dans le Parzival et, avec insistance, un souhait d'identification spirituelle de l'Un à l'Autre; la communauté familiale et fondée sur le sang, s'y élargit par surcroît, en identification amoureuse, dans d'autres occasions (voir : « Lumière du Graal »).

4) *Le Graal et les gemmes.*

a) Dans l'Apocalypse, Dieu le Père est représenté par une pierre précieuse : jaspe et sardoine (Apocalypse : Ch. 4. v. 2 et 3).

b) Peu de rapports entre le Graal (de Wolfram d'Eschenbach) et le « Lapis Philosophorum ». La pierre, éclairée obscurément par Saturne (cf : Basile Valentin : l'azoth des Philosophes. Paris, 1659) est cubique : elle symbolise le corps, tandis que le soleil représente l'âme; et la lune, l'esprit. Il est d'autant plus difficile de voir en le Graal la pierre à l'état lunaire : la pierre blanche, qu'on nous laisse entendre que le Graal était vert (émeraude ?).

Beaucoup de correspondances entre le Graal et les astres ne sont pas nécessairement alchimiques. Le fait que le corps d'Amfortas soit soumis à Saturne ne suffit pas à assimiler le Graal à la « Pierre Cubique ».

Par contre, le symbole du Phénix, a pu être emprunté à l'Alchimie de l'époque. « C'est par la vertu du Graal que le Phénix se consume et devient cendres, mais de ces cendres renaît la vie. C'est grâce à cette pierre que le Phénix accomplit sa mue... etc ». (Parzival, T. 2, page 36). Tout ce passage, qui a une allure nettement alchimique, pourrait faire allusion à la calcination qui précède l'exubération.

Il serait très utile de relever dans l'iconographie du Graal les diverses couleurs qu'on lui prête — ou qu'on prête à l'hostie qu'il contient. La symbolique de telle ou telle couleur peut n'avoir eu de sens que pour le génie individuel de l'artiste; en certains cas, aussi, elle a pu revêtir un sens socialisé (dans un milieu restreint). Charbonneau-Larrey, l'auteur du « Bestiaire du Christ », m'écrivait, peu de temps avant sa mort, qu'il connaissait une image du Graal (fin XV<sup>e</sup>) représentant une coupe dans laquelle reposait une  *Pierre rouge* .

Il faut avouer qu'au moins dans ce dernier cas (et à une époque assez tardive) le Graal ressemble fort à la pierre  *rubifiée*  des Alchimistes, capable de transmuier en or les corps vils, de donner l'immortalité, et surtout de symboliser le travail spirituel par lequel l'Alchimiste avait sauvé son âme.

---

## II. - LE THÈME DE LA NOUVELLE ÈVE

---

Nous avons publié ici-même (Folklore, T. 8, n° 2, 1950, page 25) un conte du XVIII<sup>e</sup> siècle intitulé la Nouvelle Ève. On sait que le thème en était encore bien vivant, il y a à peine cinquante ans : Une femme maudit la gourmandise d'Ève, qui a perdu le genre humain, et son caprice qui lui a fait transgresser un ordre pourtant bien facile à observer. Mise à l'épreuve, la Nouvelle Ève succombe à la tentation aussi imprudemment que la Première.

Ce thème figure, pour la première fois, à notre connaissance dans : Ex illustrium miraculorum et historiarum memorabilium libris  *Caesarii Heisterbachensis* , ordinis Cisterciensis, capite 76. Libri IV — D'Heisterbach était un moine cistercien qui vivait au XV<sup>e</sup> siècle. Le Père Ducerceau, dans son « Recueil de poésies diverses ». Paris 1733, a donné le texte latin de ce conte et une traduction que nous croyons utile de reproduire ici.

Un gentilhomme fort riche nommé Henri de Vuida, avait épousé une femme de condition, qu'il chérissait extrêmement. Il arriva qu'un jour comme ils s'entretenaient ensemble, le discours tomba sur la chute d'Eve. La Dame selon la coutume des femmes se mit à donner mille malédictions à Eve, et à blâmer son imprudence et sa sottise, d'avoir, à l'appétit d'une chétive pomme, réduit le genre humain à la servitude pénible où il se trouvait. Mon Dieu ! ne la blâmez pas si fort, lui dit le mari; vous en auriez fait autant à sa place. Je veux, ajouta-t-il, vous faire une défense, et même en matière bien moins sujette à tentation, et je suis sûr que quelque considération et quelque amour que vous ayez pour moi, vous ne laisserez pas de passer par dessus. Voyons donc, dit-elle, de quoi il s'agit. Tout ce que j'exige de vous, dit le Gentilhomme, c'est que les jours que vous vous serez baignée, vous vous absteniez au sortir du bain d'aller tremper vos pieds nus dans notre mare; pour les autres jours que vous n'aurez pas pris le bain, permis à vous d'en user comme il vous plaira. Or il faut savoir qu'il y avait, attenant de l'endroit où elle prenait le bain, une espèce de mare, ou pour mieux dire, un borbier qui était comme l'égout de toutes les ordures de la basse-cour. La défense parut d'autant plus plaisante à la Dame, que l'idée seule de tremper ses pieds dans une eau si sale et si infecte lui soulevait le cœur. Le mari, la voyant rire à sa proposition, lui dit : Ce n'est pas tout, il faut convenir d'une amende. Je m'engage à vous payer quarante mares d'argent, si vous observez ma défense; mais vous me les payerez réciproquement, si vous la transgressez. Elle en tomba d'accord, et le mari, à son insu, apostata des gens pour observer ce qui se passerait à cet égard. Chose étrange ! depuis la gageure faite, cette Dame, si bien née et si sage, ne pouvait plus traverser la cour sans jeter en passant quelque œillade à la dérobée sur la mare; et toutes les fois qu'elle sortait du bain, il lui prenait une dérangeaison violente de s'y aller rafraichir. Enfin, un jour, ne pouvant plus y résister, elle dit à sa femme de chambre : Non, je n'y tiens plus, et si je n'entre dans la mare, il faut que j'en meure. En disant cela, elle retroussa ses jupes, et après avoir regardé tout à l'entour si on ne l'observait point; lorsqu'elle crut n'être vue de personne, elle entra dans la mare jusqu'aux genoux, avec sa femme de chambre, et y patrouillant de côté et d'autre, elle satisfit pleinement son envie. Le mari le sut aussitôt, et ravi du succès de son épreuve, il vint où était sa femme et lui dit en l'abordant : Eh bien, Madame, avez-vous pris le bain aujourd'hui ? Oui, répondit-elle. Dans la mare, ajouta-t-il, ou dans la cuve ? Elle rougit à ces mots, voyant bien que son mari était instruit. Oh, oh ! reprit-il, et qu'est donc devenue votre résolution, votre complaisance pour moi, et cet empire sur vous-même dont vous vous vantiez si fort ? Mise à une épreuve moins capable de tenter que ne le fut la pomme d'Eve, vous résistez plus faiblement, et succombez plus grossièrement. Allons, il faut payer, puisque vous avez perdu. La Dame n'ayant pas de quoi satisfaire, le mari saisit la garde-robe, et partageant ses beaux habits à différentes personnes, la laissa pendant quelque temps dans l'inquiétude et dans la peine, pour lui faire expier sa faute.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### DU FOLKLORE AUDOIS <sup>(1)</sup>

---

#### II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

---

##### C. - LA SCIENCE DU PASSÉ

##### 4° - Légendes du Moyen-Age

##### Pays Audois (suite)

---

- 958 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 20 — la Dame Blanche du Château de Puylaurens — p. 229 sq. — la Reine Blanche de Blanchefort, près Rennes-les-Bains — la Reine Blanche de Puivert.
- 959 **Pont.** — *Histoire Terre Privilégiée* — p. 77 — la Dame Blanche de Puylaurens — p. 86 — la Reine Blanche de Puivert.
- 960 **Fédié.** — *Le Comté de Razès* — p. 336 — la Dame Blanche de Puylaurens — p. 401 sq — la Reine Blanche de Pierre-Pertuse.
- 964 **Ditandy.** — *Lectures sur Aude* — p. 247 — la Reine Blanche de Puivert — p. 269 — la Reine Blanche de Blanchefort à Rennes-les-Bains.
- 692 **Sicard.** — *Rapport sur l'excursion de la Soc. Scientifique de l'Aude au Château de Puilaurens* — p. 36 — légende de la Dame Blanche (extr. S.E.S.A. 1927 — p. 95).
- 963 **Girou.** — *Itinéraire Terre Aude* — p. 199 — la Dame Blanche de Puivert.
- 964 **Rivière** (Mgr). — *N.-D. de Bon Secours à Puivert* — p. 25 — légende de la Reine Blanche.
- 965 **Montagné** (Abbé Paul). — *Les Dames Blanches de Puylaurens et de Puivert* — F.A. 25 — Décembre 1941 — p. 286.
- 966 **Montagné** (Abbé Paul). — *Les Superstitions Populaires*
- 

(1) Voir N° 38 à 62.

- Audoises* — F.A. — Juillet 1941 — p. 152 sq. — les Soréziens de Puivert — la légende de Blanchefort près Rennes-le-château — légende de la source et de l'aqueduc de Foncalvy — le pont du diable à Alzonne — le pont d'Alet — le gouffre de Montferrier.
- 967 **Jourdanne** (G.). — *La Légende de Pennautier* — R.M. avril 1894 — p. 52 sq. — la « Louve » et Pierre Vidal.
- 968 **Tournan** (Henri). — *Une vieille légende : la Louve de Pennautier et Peire Vidal* — R.M. octob.-novemb. 1913 — p. 105-106.
- 969 **Noulet**. — *Les Pierres de Naurouse* — légendes rapportées par les troubadours.
- 970 **Cavayé** (Ernest). — *Rapport sur l'excursion faite par la Soc. d'Etudes à Naurouse* — S.E.S.A. 1895 — p. 45 — légendes sur les pierres de Naurouse.
- 971 **Montagné** (Abbé Paul). — *Les Superstitions Populaires Audoises* — F.A. 27 — Juillet 1942 — p. 68 — les pierres de Naurouse.
- 972 **Nelli** (René). — *La Légende des Pierres de Naurouse* — F.A. 49 — Hiver 1947 — p. 70 sq. — légende rapportée par Pierre Godefroy.
- 973 **Sicard** (G.). — *La Foun de las Dous* — R.M. août-septemb. 1893 — p. 171 sq. — légende sur « la fontaine des deux » fées, source près la rivière Argent-Double.
- 974 **Sicard** (G.). — *Caunes et la vallée de l'Argent-Double* — S.E.S.A. 1894 — p. 177 — légende sur la Fontaine des Trois Evêques (source de l'Argent-Double).
- 975 **Cauneille** (C.). — *Excursion au gorges de Saint-Georges près d'Azat* — S.E.S.A. 1899 — p. 71 sq. — légende sur le trésor caché de la grotte.
- 976 **Pébernard**. — *N.-D. de la Gardie à Conques* — p. 25 sq. — trois légendes : Béatrix de Garda et ses deux soupirants — l'hirondelle annonçant une ère de tranquillité le Christ et le joueur de violon.
- 977 **Pébernard**. — *La fête des moissons dans la Viguerie de Cabaret* — S.A.S.C. 1907 — p. 46 sq. — légende sur le joueur de violon suivant la procession des moissonneurs le jour de la Saint-Jean.
- 978 **Valmigère**. — *Aude mon Pays* — p. 39 sq. — le saut de la Vierge ou de la vache (légende sur la cascade de Magrie, près Limoux).
- 979 **Bée** (Scévole). — *Légendes Méridionales* — M.M. 3<sup>e</sup> année — p. 245 sq. — Béatrix de Grave, château de Peyriac dans le Minervois (tradition du XIII<sup>e</sup> s.).

- 980 **Montagné** (Abbé Paul). — *Les Superstitions Populaires Audoises* — F. A. 35 — été 1944 — p. 116 — légende de Béatrix de Grave — légende de Françoise de Céselly de Leucate.
- 981 **Jourdanne**. — *Contribution Folklore Aude* — p. 226 — la lampe de St-Just à Narbonne.
- 982 **Birat**. — *Poésies Narbonnaises* — tome II — p. 666 sq. — le Moine de Fontfroide, légende du XII<sup>e</sup> s.
- 983 **Laborgne**. — *Recueil de légendes inédites* — p. 113 sq. — la Tour de l'Angélus à Villesèque des Corbières.

### 5° - Légendes (époque révolutionnaire)

- 984 **Jourdanne**. — *Contribution Folklore Aude* — p. 225 sq. — la grenouille de St-Paul à Narbonne (légende se situant sous l'épiscopat de Mgr Dillon).
- 985 **Birat**. — *Poésies Narbonnaises* — tome II — p. 187 sq. — la Gragnotto dé Sant Paul.
- 986 **Fagot** (P.). — *Les Traditions Populaires dans la littérature néo-romane de l'Aude — Légendes* — R.M. 1894 — p. 95-96 la Gragnoto dé Sant Paul.
- 987 **Jalabert**. — *Le Languedoc* — p. 201 — la grenouille de St-Paul à Narbonne.
- 988 **Fédié**. — *Histoire de Carcassonne* — p. 376 sq — la Grande Peur de 1789.
- 989 **Descadeillas** (R.). — *La Grande Peur dans l'Aude* — F.A. 17-18 — Juillet-Août 1939 — p. 238 sq.
- 990 **Alibert** (L.). — *Les débuts de la Révolution à Bram, d'après les lettres de Jean Roudelle à la marquise de Lordat (1789-1791)* — F.A. 17-18 — Juillet-Août 1939 — p. 221 sq. — inquiétude dans la population de Bram — la Grande Peur.
- 991 **Ourliac**. — *Jeanne-la-Noire* — tome II — légendes de Carcassonne sous la Révolution.
- 992 **Génie** (A.). — *Une émeute à Carcassonne en 1792 (exécution de Jeanne la Noire)* — MM. 4<sup>e</sup> année — p. 82 sq.
- 993 **Mullot** (Henry). — *Voyage de Castelnaudary au château de Marquein* — p. 50 — légende sur le gendarme précipité dans le puits du château (extr. S.E.S.A. 1902 — p. 86).
- 994 **Rouquet** (Achille). — *Une légende des Pays de l'Aude — La Tour de Malpel* — R.M. octobre 1891 — p. 197 sq. — épisode du Général Dugommier avec le soldat Malpel enfermé dans une tour de Carcassonne.

- 996 **N...** — *La Tour de Malpel* — dans journal « L'Echo de Carcassonne » — 9-10 Janvier 1932.
- 997 **Féraud** (Henri) — **Sire** (Pierre et Maria). — *Folklore de la Cité de Carcassonne* — F.A. 29 — décembre 1942 — p. 163 — la Tour Malpel.
- 998 **Montagné** (Abbé Paul). — *Les Superstitions Populaires Audoises* — F.A. 35 — été 1944 — p. 117 — la cloche de Lespinassière — la Tour de Malpel à la Cité de Carcassonne.
- 999 **Mahul**. — *Cartulaire* — tome VI — 1<sup>o</sup> partie — p. 168 — : « le 1<sup>o</sup> décembre 1792 sur la place vieille de Carcassonne furent guillotinisés deux condamnés. On assure que ce fut pour la première fois que cet instrument de supplice se drassa dans la ville de Carcassonne ».

### Annexe : FOLKLORE ET ARCHÉOLOGIE

- 1000 **Dusan** (Bruno). — *Croix tumulaires du Lauragais* — dans Revue Archéol. du Midi de la France — 1866.
- 1001 **Herber** (Dr J.). — *Les stèles anciennes des cimetières du Lauragais* — F.A. 56 — automne 1949 — p. 43 sq.
- 1002 **Herber** (Dr J.). — *La stèle discoïdale de Lasserre* — F.A. 62 — printemps 1951 — p. 8.
- 1003 **Dorbes** (Raymond). — *Les stèles manichéennes et cathares du Lauragais* — dans Cahiers d'Etudes Cathares — n<sup>o</sup> 4 — octobre-décembre 1949 — p. 3 sq.
- 1004 **Coutant** (G.). — *Un lieu cathare : Baraigne* — dans Cahiers d'Etudes Cathares — n<sup>o</sup> 8 — hiver 1950-1951 — p. 211 sq. — étude sur les stèles discoïdales du Lauragais.
- 1005 **Bourrel** (Dr). — *Excursion au Val de Dagne* — S.E.S.A. 1906 — p. 91-92 — cerf et bouc sculptés sur les croix de Grèzes et Serviès.
- 1006 **Sicard** (G.). — *Note sur les croix rupestres des Corbières* — S.E.S.A. 1928 — p. 370 sq. — croix gravées sur des blocs de pierre.
- 1007 **Blanc** (Dr J.). — *Une curiosité épigraphique du Dép. de l'Aude* — F.A. 48 — automne 1947 — p. 52 sq — étude sur une croix en pierre de Fontiers-Cabardès.
- 1008 **Blanc** (Dr J.). — *Quelques curiosités épigraphiques du Dép. de l'Aude* — S.E.S.A. 1948 — p. 37 sq — études sur : les blasons inversés de Cuxac-Cabardès — le monogramme de Villalier — la croix énigmatique de Fontiers-Cabardès.
- 1009 **Roché** (D.). — *La croix à branches égales (croix grecque et croix manichéenne)* — F.A. 44 — automne 1946 — p. 50 sq.

- 1010 **Hyvert** (R.). — *Une cheval de bois dans un plafond du XV<sup>e</sup> siècle* — F.A. 41 — Hiver 1945 — p. 73-74 — étude sur une tête de cheval en bois emmanchée dans un bâton qu'un enfant chevauche (peinture du château de Pomas).

6° - Souvenirs des mauvaises années <sup>(1)</sup>

a) - Epidémies de peste

- 1011 **Boyer** (Dr Ch.). — *L'assistance Publique à Carcassonne* — p. 41 sq. — rappel des diverses épidémies de peste dans les pays audois — mesures sévères prises pour combattre le fléau.
- 1012 **Bouges**. — *Histoire Carcassonne* — p. 232 — en 1347 peste à Carcassonne — tous les religieux Cordeliers en furent victimes (voir Mahul Cartulaire t. VI, 1<sup>o</sup> partie — p. 49 — p. 447).
- 1013 **Pont**. — *Histoire de la Terre privilégiée* — p. 98 — peste noire de 1348 dans le Midi.
- 1014 **Fédié**. — *Histoire de Carcassonne* — p. 92 — en 1348 la « peste de Florence » envahit le Languedoc — les populations accusèrent les juifs d'avoir empoisonné les fontaines — la superstition et le fanatisme donnèrent naissance à une secte appelée les « Flagellants » qui parcouraient les villes et campagnes en se déchirant les épaules à coups de fouets pour effacer les péchés du monde.
- 1015 **Poux**. — *Cité de Carcassonne — Epanouissement* — tome I — p. 285 — épidémie de peste en 1348 — persécutions exercées contre les auteurs du fléau accusés d'avoir empoisonné les fontaines.
- 1016 **Fonds-Lamothe**. — *Notices historiques sur Limoux* — p. 133 — la peste à Limoux en 1348.
- 1017 **Cayla** (Dr). — *Epidémie de peste de 1348 à Narbonne*.
- 1018 **Fédié**. — *Histoire de Carcassonne* — p. 155 — en 1557 la peste se déclara et fit deux mille victimes en six mois.
- 1019 **Bouges**. — *Histoire de Carcassonne* — p. 309 — en mars 1558 épidémie de peste — « elle fut si violente qu'elle obligea les principaux habitants de se retirer à la campagne » — (Voir Mahul — Cartulaire — t. VI, 1<sup>o</sup> partie — p. 38).

(à suivre)

M. N.

---

(1) Les souvenirs des mauvaises années comprennent : 1<sup>o</sup> Epidémies de peste — 2<sup>o</sup> Epidémies de choléra — 3<sup>o</sup> Désastres - Intempéries — 4<sup>o</sup> Inondations — 5<sup>o</sup> Incendies.

La revue rend compte de tous les livres ou articles, intéressant l'Ethnographie folklorique, qui lui sont adressés : 22, rue du Palais Carcassonne.

